

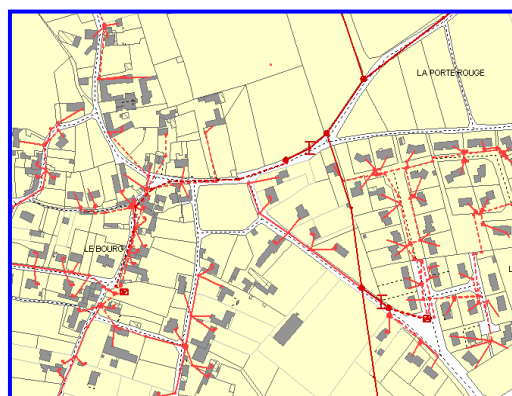


Les Astuces du SIGi

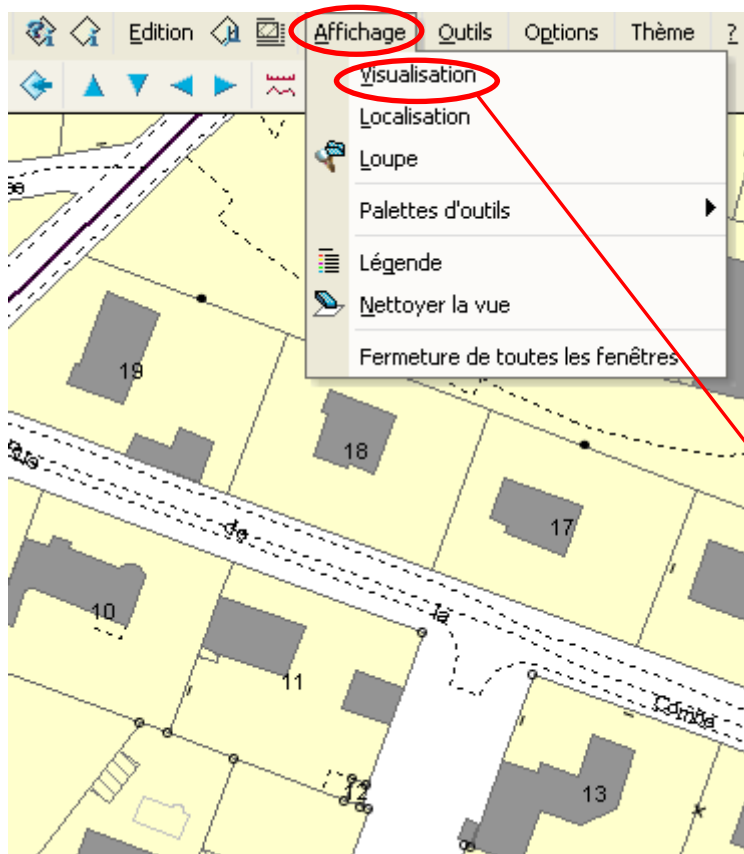
Astuce n°1

Visualiser les réseaux

- A l'ouverture du logiciel, les réseaux ne sont pas visibles, pour faciliter la lecture des données cadastrales.
- En quelques clics, voici comment faire apparaître les réseaux qui vous intéressent, comme par exemple le réseau électrique (en rouge sur le plan ci-contre).

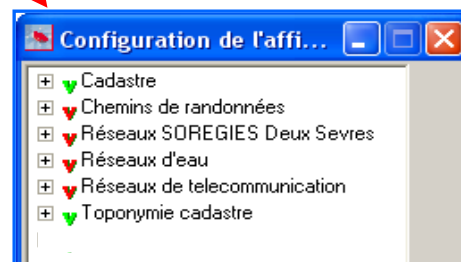


➔ Cliquer sur **Affichage**, puis **Visualisation** :



la boîte de dialogue **Configuration de l'affichage** vous fournit la liste des données graphiques disponibles.

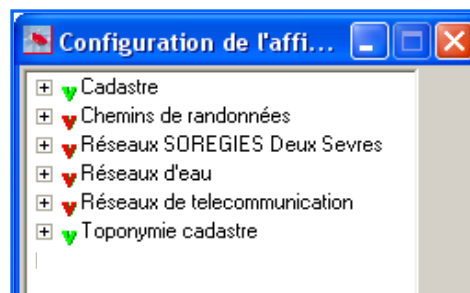
Vous pouvez maintenant activer ou désactiver l'affichage des différentes couches (*voir au verso*).



La boîte de dialogue **Configuration de l'affichage** vous fournit des informations :

➔ **Afficher les réseaux**: double-clic sur le **V**

Cette liste indique quelles sont les couches d'informations dont vous pouvez demander l'affichage :



Pour chaque couche, des précisions vous sont données par les symboles :

- V** La couche est actuellement affichée sur la carte.
- V** La couche est masquée.

➔ **Afficher le détail du réseau** : double-clic sur le **+**

Par exemple :

- Un double-clic sur le **+** vous donnera accès à d'autres catégories.
- Les réseaux SOREGIES Deux-Sèvres sont affichés, mais on a choisi de ne rendre visibles que 2 sous-catégories (sur 4) : les réseaux BTA aérien et HTA aérien.



- +** La couche comporte des sous-catégories que vous pouvez afficher.
- La couche ne comporte pas de sous-catégories.

NB :

L'affichage présenté ci-dessus n'est pas enregistré lors de la fermeture du logiciel. Il devra donc être renouvelé à chaque nouvelle utilisation, le logiciel s'ouvrant toujours sur l'affichage de la commune sans les réseaux.

La présente fiche conseil a été réalisée à l'intention des utilisateurs du logiciel MINIVUE par le service SIGil (Système d'Information Géographique d'intérêt local) du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres.



Les fiches - astuces du SIGil sont disponibles en ligne sur notre site Internet : www.sieds.fr